

A V I S P U B L I C

PROMULGATION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2014

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 6 mai 2014**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 220-2014 Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du greffier situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption le 8 mai 2014.

Jean Lacroix, avocat
Directeur général et greffier par intérim